

Sélection d'article sur la politique suisse

processus

Centrales de biomasse en Suisse. Contre leur mise en péril, et pour le maintien de leurs activités et leur développement (Mo. 20.3495)

Imprimer

Éditeur

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Contributions de

Zumofen, Guillaume

Citations préféré

Zumofen, Guillaume 2025. *Sélection d'article sur la politique suisse: Centrales de biomasse en Suisse. Contre leur mise en péril, et pour le maintien de leurs activités et leur développement (Mo. 20.3495), 2022*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. www.anneepolitique.swiss, téléchargé le 21.05.2025.

Sommaire

Chronique générale	1
Infrastructure et environnement	1
Energie	1
Energies alternatives	1

Abréviations

Chronique générale

Infrastructure et environnement

Energie

Energies alternatives

MOTION
DATE: 13.02.2022
GUILLAUME ZUMOFEN

Le conseiller national Jürg Grossen (pvl, BE) demande au Conseil fédéral d'**encourager l'exploitation de centrales de biomasse en Suisse**. Ces centrales produisent de l'énergie (gaz, électricité ou énergie thermique) à partir de bois, d'engrais de ferme ou de déchets verts. D'après le député, ces centrales s'inscrivent donc parfaitement dans la logique de la neutralité carbone et de l'économie circulaire. En outre, il considère que les centrales de biomasse sont non seulement indispensables dans le mix énergétique renouvelable helvétique, mais également complémentaires avec d'autres énergies renouvelables comme le solaire. En effet, la flexibilité des centrales de biomasse peut permettre de remédier à l'insuffisance d'électricité en hiver.

Le Conseil fédéral s'est exprimé contre la motion. S'il reconnaît l'importance et la pertinence des centrales de biomasse, il a mis en avant les différentes mesures d'encouragement déjà existantes, en citant comme exemple les mesures prises dans la politique agricole (PA22+), dans la révision totale de la loi sur le CO2 et dans la révision de la loi sur l'énergie (LEne). La **motion** a finalement été **retirée**.